

**DELIBERATION N° 98/11-08 - MANDAT  
SPÉCIAL/REMBOURSEMENT DE FRAIS DE  
DÉPLACEMENT (Congrès AMF)**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée que, dans le cadre de l'étude des réflexions pour la mise à jour des logiciels des finances (nouvelles nomenclatures comptables, passage à l'Euro, an 2000 ...) un déplacement spécial a été demandé à Monsieur REMY, Adjoint au Maire, pour se rendre le jeudi 19 novembre 1998 au congrès de l'Association des Maires de France à PARIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de confirmer à Monsieur REMY, Adjoint au Maire, par un mandat spécial, l'ordre de mission qu'il a reçu de Monsieur le Maire dans le cadre de l'étude des réflexions pour la mise à jour des logiciels des finances (nouvelles nomenclatures comptables, passage à l'Euro, an 2000 ...)
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au règlement des frais réels de transport engagés sur production de justificatifs par Monsieur REMY.
- les crédits budgétaires sont ouverts à l'imputation 6532.022 du budget primitif 1998.